

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2021

MESURES D'URGENCE POUR ASSURER LA RÉGULATION DE L'ACCÈS AU FONCIER
AGRICOLE - (N° 4151)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 202

présenté par
M. Sempastous

à l'amendement n° 154 de Mme Kuric

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, substituer à la référence :

« du V »

les références :

« des II et III ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision.